

Un Projet de loi sur la diversité culturelle en débat Égalité femmes hommes VS liberté religieuse où résurgence du débat sur les accommodements raisonnables?

Le projet de loi 16, qui vise à faire en sorte que la fonction publique tienne compte des demandes particulières formulées par les membres des communautés culturelles quand ils traitent avec l'État, continue de susciter une levée de boucliers, brandis tant par l'opposition que par les syndicats et groupes de défense des droits des femmes.

La grogne n'a cependant pas fait plier le gouvernement Charest, qui refuserait d'accorder la primauté à l'égalité entre les femmes et les hommes devant la liberté religieuse lorsque ceux-ci sont en opposition.

Jeudi 8 octobre au Parlement, la ministre de l'Immigration, Yolande James, a déclaré que le gouvernement désirait « favoriser l'intégration dans le respect des valeurs du Québec ». Elle a accepté d'amender son projet de loi en y

énumérant les trois grandes valeurs de la société québécoise inscrites dans la déclaration d'adhésion aux valeurs québécoises signée par les immigrants à leur arrivée: la séparation entre l'Église et l'État, la primauté du français et l'égalité entre hommes et femmes. Elle s'est ainsi rendue aux arguments du Conseil du statut de la femme, formulés la veille devant la Commission des relations avec les citoyens.

Elle a cependant fermé la porte aux demandes du Parti québécois, qui exige que le préambule de la Charte des droits et libertés ainsi que le projet de loi 16 indiquent explicitement que le droit des femmes à l'égalité a préséance.

Cette fin de non-recevoir a outré la chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, qui craint que l'absence de directives claires à l'intention des tribunaux n'ouvre la

porte à toutes sortes de dérapage. Elle a affirmé lors d'un point de presse que le gouvernement n'avait « pas le courage de prendre la décision qu'il devrait prendre ». Selon elle, le premier ministre Jean Charest « défend l'indéfendable » plutôt que de dénoncer « des vrais cas de discrimination ».

La chef péquiste faisait référence à des cas réels survenus à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). La politique de la SAAQ, qui est cautionnée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, permet par exemple à des juifs hassidiques d'être évalués par un homme lors de leur examen de conduite pour des motifs religieux ou à des musulmanes à demander à être évaluées par une femme.

Pour la ministre de la Condition

féminine, Christine Saint-Pierre, ce traitement ne met pas le droit des femmes en péril. Elle croit, tout comme la Commission des droits de la personne, qu'un accommodement est acceptable s'il ne brime pas un employé.

Deux visions s'affrontent

Devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 16, la présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), Lucie Martineau, a pour sa part demandé au gouvernement de retirer carrément son projet de loi, tout comme l'avait fait la veille le Conseil du statut de la femme. Le SFPQ a en outre déploré que le gouvernement demande à l'administration publique de s'adapter aux « nouveaux arrivants », plutôt que de leur demander de s'intégrer à la société québécoise.

Le président la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Gaétan Cousineau, a pour sa part déploré le caractère trop vague et imprécis du projet, mais appuyé les objectifs qu'il vise.

Une fois adoptée, la Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle imposera à tous les ministères et organismes gouvernementaux de se doter de directives pour mieux répondre favorablement aux différences culturelles. Les syndicats réclament une charte de la laïcité pour que soient encadrées les relations entre l'État et les communautés culturelles, une demande également rejetée par le gouvernement Charest.

Source : Presse canadienne

Un groupe musulman réclame l'interdiction du voile intégral

Le Congrès musulman canadien enjoint le gouvernement fédéral de bannir le port de la burqa et du niqab en public.

L'organisme estime que couvrir les visages des femmes est une pratique « médiévale et misogyne » susceptible d'occasionner des situations dangereuses, citant notamment des vols de banques commis au Canada et ailleurs dans le monde.

La burqa est un voile qui recouvre le corps de la tête aux pieds, avec une grille

en tissu à hauteur des yeux. Le niqab est un foulard qui cache tout le visage, à l'exception des yeux. Le Congrès musulman canadien estime qu'aucun passage du Coran n'oblige les femmes à se couvrir le visage. Il ne s'oppose pas au port de tous les voiles, mais seulement de ceux que l'on dit « intégraux », portés ici par une minorité de femmes musulmanes.

L'organisme affirme que la burqa est un symbole de l'islam extrémiste, soulignant au passage que le port

de celui-ci est proscrit à la Grande Mosquée de La Mecque, en Arabie saoudite, l'un des sites les plus sacrés du monde musulman.

Il ajoute que le cheik Mohamed Tantawi, doyen de l'université d'al-Azhar, autorité suprême musulmane d'Égypte, a même récemment émis une fatwa - un avis juridique donné par un spécialiste religieux islamique - contre le niqab et la burqa.

Source : Presse canadienne

Justice

Saïd Namouh reconnu coupable de terrorisme

Saïd Namouh a été reconnu coupable au palais de justice de Montréal, jeudi 1er octobre, de toutes les accusations de terrorisme qui pesaient contre lui, rapporte plusieurs médias canadiens. Un coup dur pour ce Québécois d'origine marocaine.

Selon La Presse Canadienne, il faisait face à quatre chefs d'accusation qui sont : « complot pour faire exploser à l'engin explosif, participation aux activités d'un groupe terroriste, facilitation d'une activité terroriste et d'extorsion en association à un groupe terroriste ». Tout est parti

vite ce jeudi. En effet, le juge Claude Leblond n'a pas fait lecture de sa sentence, vu que l'avocat de l'accusé s'est présenté à la cour avec 45 minutes de retard. Le mis en cause a désormais un délai de 30 jours pour faire appel.

Les autorités canadiennes accusent Saïd Namouh d'appartenir à Global Islamic Media Front (GIMF), décrite comme l'outil de propagande d'Al-Qaïda. Les preuves contre l'accusé sont essentiellement le contenu vidéo de son ordinateur. L'accusation s'est donc basée sur son appartenance supposée au GIMF, et a fait aussi

témoigner à la barre une experte américaine, Rita Katz, présidente et la fondatrice du site Intelligence Group, une organisation privée étudiant l'expansion du terrorisme sur Internet.

Saïd Namouh a été arrêté le 12 septembre 2007 à Maskinongé en Maurice. Depuis lors, il était emprisonné. Une remise en liberté lui a d'abord été refusée en février 2008 avant son procès. En juin dernier, sa requête visant à invalider certains articles de la loi sur le terrorisme avait également été rejetée.

Mère Québec

Mère Québec, mère bien-aimée, d'un désir qui n'a point fané ;
accueillez-moi dans votre noble demeure.
Je couperai votre bois et j'attiserai le feu de votre cheminée.
Mère Québec pleine de bonté, couvrez-moi, de votre chaleur.

Berceau de l'Amérique française, baptisé d'un nom algonquin, il fut longue date.
Mère me rappelant douce France avec votre couronne de lis en guirlande.
Acceptez mon blanc burnous et ce régime de dattes, humbles présents de mon pays ; moi qui vous en fais l'offrande.

Mère Québec, adoptez — moi ; à bras ouverts, recevez-moi.
D'un geste câlin, pressez-moi, contre votre épaule bienveillante.
Sous votre cape fleurdelisée, doublée d'hermine, abritez-moi et dans votre foyer, insérez-moi à votre famille forte accueillante.

Sur vos genoux, portez-moi.
Contre votre sein compatissant, serrez-moi puis prodiguez-moi vos tendres soins ; moi qui en ai tant besoin.

De vos lainages, vêtez-moi, ceux garnis de fourrures, et ce, pour mieux me couvrir.

Faites-moi goûter vos menus et ces bleuets en confiture ; mets délicieux que j'aime

découvrir.
5

Montrez-moi comment édifier un chalet, à toit bordé de chéneaux ;
pour que je puisse l'habiter bienheureux, toute l'éternité.
Faites-moi monter sur votre grand traîneau, ensuite conduisez-moi vers le chemin de la liberté.

Éclairiez-moi par la lumière de votre flambeau vous qui sauriez défendre mes droits et ma liberté d'exister dans ce monde moderne, sous les couleurs de votre drapeau, vous auréolée d'un nimbe de clarté..

Enseignez-moi votre savoir pour surtout bien vous servir.
Ainsi que vos principes et le contenu de votre code civil,
Et ce, pour mieux agir ; et l'histoire bien sûr de votre ville pour encore la découvrir et plus la chérir.

Parlez-moi sur Champlain et Cartier, vos preux doyens et l'histoire de votre diaspora, qui fut une véritable épopée ; moi qui désire être votre loyal et féal citoyen sachant en vous, votre valeur de foi trempée.

Épris de vous, octroyez-moi la citoyenneté Devenir Canadien ferait mon bonheur.
Être fier québécois, là parmi votre communauté, prônant votre identité ; moi qui vous connais du cœur.

Québec, Québec, belle et douce contrée Province de l'harmonie

Québec, seconde capitale idolâtrée après Paris, berceau de la Francophonie.

Je porterai votre beau foulard, celui orné de fleurs de lis. Je graverai votre nom sur vos remparts et aussi sur vos vastes parvis lisses

Québec, Québec, Québec Province de la francité et fleur de ma poésie que je désire avec mon chebec y accoster par la presqu'île de Gaspésie.

Je hisserai votre étendard,

celui orné d'une feuille d'érable que je brandirai, tout au long des boulevards ; et du haut des cathédrales de votre capitale si désirable.

Mère Québec, mère désirée, d'une envie qui n'a pas cessé

à qui ce poème est dédié Accueillez-moi sur votre sol, qui rappelle celui de mon berceau afin que mon cœur nostalgique y recolle ses morceaux..

Mère Québec, mère bien-aimée, d'un attrait inaltéré. À cet amour, seul Dieu en est mon témoin ; accordez-moi, ce plaisir que maintes fois je vous ai réitéré, ne serait-ce que pour vous saluer, au moins.

ECRIT PAR : Abdelmajid BENKACEM-(ALGERIE)
Email : : avrilyon22@yahoo.fr